

Renvoi au comité des finances de la demande de compensation d'une créance du Citoyen Rambourg, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des finances de la demande de compensation d'une créance du Citoyen Rambourg, lors de la séance du 30 prairial an II (18 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 705;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14942_t1_0705_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

l'expression de nos sentimens sur l'assassinat commis envers le Représentant du Peuple, Collot dherbois.

Nous apprenons aujourd'hui par l'interrogatoire de Ladmiral, que son dessein était d'assassiner aussi le représentant du Peuple Robespierre. Nous apprenons encore qu'une nouvelle Corday a voulu attenter à ses jours.

Vertueux Robespierre ! C'est donc pour avoir proclamé les plus beaux principes dont la Nature humaine puisse s'honorer, que les rois qui ne sont faits que pour le crime, ont aiguisé leurs poignards contre toi ! Quel hommage rendu à ta vertu !

Etre Suprême ! veille sur les destinées de nos représentans. Fais triompher la liberté, l'égalité, qu'ils déffendent et lance ta foudre sur les tyrans.

Legislateurs, vous travaillez pour la vertu, elle confondra le crime. Tous les trônes s'écrouleront, et les forfaits disparaîtront avec eux de dessus la terre. Alors l'univers sera libre et heureux, et ce sera votre ouvrage.

Legislateurs, nous applaudissons avec transport au décret que vous avez rendu contre les anglais et les hanovriens. Que le sang de ces esclaves, expie les attentats de l'infame Pit.

Nous travaillons avec ardeur à la fabrication du salpêtre. L'activité redouble dans nos ateliers; et nous portons avec plaisir sur l'autel de la Patrie, nos offrandes pour la construction du vaisseau, que le Département du Gard doit armer.

Vive la Republique une et indivisible. Vive la Convention Nationale ! »

DUROC [et 4 signatures illisibles].

[Extrait des délibérations; 15 prair. II]

Il à étté fait lecture d'un bulletin de la Convention nationale qui fait le Rapport de l'interrogation de l'infame Admiral assassin de Collot dherbois, dans lequel il confesse que son dessein ettoit d'assassiner aussi Robespierre. Il y est fait mention encore, qu'une nouvelle Cordai vouloit attanter aux jours de ce grand homme; mais que graces au genie tutelair de la Republique, des jours si precieux nous ont été conservés.

Sur quoy la societté par un mouvement spontané s'est levée; et à deliberé quil seroit de suite fait une seconde adresse à la Convention Nationale sur cet evenement, pour lui donner des nouvelles preuves de son attachement inviolable à la Representation nationale.

[Mêmes signatures].

8

Le citoyen Rambourg, entrepreneur des forges de Tronçais, département de l'Allier, demande la compensation d'une créance de 36,000 liv., dont il poursuit la liquidation depuis 1790 sur une somme de 44 à 45,000 liv. qu'il doit à la nation pour des bois qui lui ont été livrés pour l'aliment des forges de Tronçais.

Renvoyé au comité des finances (1).

9

La société montagnarde et régénérée de Prades, département des Pyrénées-Orientales, félicite la Convention nationale sur la découverte des conspirations et sur tous ses travaux, particulièrement sur les décrets qui ont mis à l'ordre du jour la justice, la probité et toutes les vertus sociales, qui ont assuré des secours à la vieillesse indigente et au malheur, et proclamé l'existence de l'Etre-Suprême et l'immortalité de l'ame. « Continuez, dit-elle, à parcourir avec la même énergie votre glorieuse carrière, enseignez aux hommes à vivre désormais suivant la nature et la vertu; qu'ils tiennent de vous la liberté, l'égalité, le bonheur; et la postérité, toujours équitable dans ses jugemens, vous décernera le titre auguste des régénérateurs de l'espèce humaine ».

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Prades, s.d.] (2).

« Représentans,

Lorsque cédant au vœu du peuple françois, vous lui donnotes une Constitution fondée sur les droits naturels et imprescriptibles de l'homme, vous crutes devoir la faire précéder de la déclaration de ces droits, que vous proclamates en presence de l'Etre Suprême.

C'est lui que vous prites a témoin de la pureté de vos intentions, c'est sous ses hospices que vous determinates les bazes indestructibles de notre liberté et de notre bonheur.

Cependant une faction liberticide méditoit déjà de renverser votre ouvrage, revetu du masque du patriotisme, forte d'une confiance qu'elle avoit usurpée, elle attaqua les principaux fondemens de la morale publique et les principes éternels gravés dans le cœur de tous les hommes; elle osa traiter de chimères l'existance d'un dieu, l'immortalité de l'ame: elle voulut ainsi nous ravir jusqu'à l'espoir d'une vie future, et ne laisser aucun frein à l'audace et à la fureur des méchans.

C'est etoit fait de la Republique si vous n'eussiez etouffé dans leur naissance ces principes corrupteurs; car la saine morale et les vertus sont le seul appui des gouvernemens libres.

Graces a votre energie et au zèle toujours infatigable des comités de salut public et de sureté générale, les factieux ont été dans l'impuissance de consommer leurs coupables projets; ils ont été frapés avec la rapidité de la foudre. Les monstres! après avoir détruit jusqu'aux germes de toutes les vertus, ils alloient plonger le poignard dans le cœur des meilleurs republicains et elever un despote sur les ruines de la liberté!

Mais ce n'etoit pas assez d'avoir vengé avec éclat la divinité outragée et les atteintes portées à la morale publique; vous avez du, Représentans annoncer à l'univers que la doctrine de quelques scélérats, salariés par l'infame Pit,

(1) P.V., XXXIX, 384.

(2) C 306, pl. 1166, p. 13.

(1) P.V., XXXIX, 383.